

Motion pour le CA du 1^{er} juillet 2014

Les membres élus du Conseil d'Administration du collège René Perrot, représentants de tous les personnels, parents d'élèves et élèves, ont décidé d'exprimer leur mécontentement et leur désaccord vis-à-vis du projet de carte cible des CPE et des documentalistes.

Ce projet vise à redéployer les moyens existants et aurait pour conséquence de supprimer un demi-poste de CPE et un demi-poste de documentaliste dans notre établissement.

Retirer ces postes est injuste et totalement inapproprié aux réels besoins de l'établissement, des personnels, et a fortiori des élèves.

Actuellement, le climat scolaire au collège René Perrot est serein, le taux d'absentéisme est minime, les élèves bénéficient d'un foyer, d'étude en autonomie, d'une salle pour travailler en groupe, de la mise en place de projets Vie Scolaire et CDI, tout cela permettant aux élèves de s'approprier l'établissement et de s'y sentir bien. La documentaliste et la CPE sont porteurs de nombreux projets éducatifs et culturels dans un établissement situé en zone rurale culturellement défavorisée.

Le projet de carte cible conduira à la fragilisation de la Vie Scolaire et de la vie du CDI. Sur 15 heures hebdomadaires, la CPE et la documentaliste devront assurer suivi, accueil, conseil, formation des élèves, entretien et conseils auprès des parents... En dehors de ces heures qui ouvrira le CDI, qui gèrera la Vie scolaire ? Le personnel requis sera-t-il formé ? Quelle sera la qualité du suivi des élèves ?

Le partage des postes sur deux établissements entraînera une charge de travail et une implication plus lourdes ; le double demi-poste étant bien supérieur à un poste (double projet d'établissement, double réunion de travail et d'implication, double formation des délégués, double conseil école-collège, double projet CDI, double projet culturel...)

Or les nombreuses missions incombant aux personnels, devront être effectuées sur le mi-temps. Quelle sera la qualité de l'investissement sur deux établissements ? Comment mettre en œuvre des projets ? Comment assurer un suivi des élèves de qualité ? Les professeurs devront-ils pallier l'absence de la documentaliste et de la CPE ?

Cela impliquera automatiquement une dégradation des conditions de travail des personnels, mettant en danger les qualités d'accueil, la sécurité, l'encadrement des élèves, le fonctionnement de l'établissement, la mise en œuvre de projets. Les personnels perdront du temps dans les trajets à effectuer pour se rendre dans leurs établissements ; et que dire de l'aspect financier ? Trouver le temps de concertation et de communication nécessaire avec le personnel qui assurera le complément de service ne sera pas chose aisée.

Il est à craindre que l'exercice de notre métier de documentaliste et de CPE soit réduit à sa plus simple expression : gestion des absences et des problèmes de discipline pour le CPE, gestion du fonds, emprunts-retours des documents pour la documentaliste.

Ceci est un retour en arrière, une négation de notre réalité professionnelle et augurera certainement des perspectives plus difficiles encore, alors que la circulaire de missions en préparation concernant les CPE et le référentiel de compétences des documentalistes visent tout l'inverse.

Nous signalons également que pour examiner la charge de travail des CPE et documentalistes et établir la carte cible, ceux-ci n'ont pas été consultés.

Pour toutes ces raisons évoquées, la communauté éducative du collège René Perrot, représentée par les membres du Conseil d'Administration, souhaite alerter le recteur.

Elle demande le retrait du projet de carte cible car il n'est pas convenable d'entériner une proposition allant à l'encontre des personnels, de l'essence même de leur métier, et donc de l'intérêt des élèves. Elle souhaite que les postes à plein temps de documentaliste et CPE au collège René Perrot soient maintenus.

Par ailleurs, nous demandons que les problèmes réels rencontrés par les établissements sous dotés et confrontés à des difficultés importantes ne soient pas traités par un redéploiement qui fragiliserait d'autres Vie scolaire et CDI, mais par une analyse objective des situations conduisant à créer des postes dans les établissements qui le nécessitent.